

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00569

Numéro SIREN : 652 019 985

Nom ou dénomination : CABINET MAUGE, MICHEL & ASSOCIES - C M M A

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2020 sous le numéro de dépôt 28177

*Pour copie conforme  
Le Président  
Lohays*

**CABINET MAUGE MICHEL ET ASSOCIES**

**CMMA**

Société par Actions Simplifiée au capital de 60 000 €  
Siège social : 13 rue Jouvencel  
78000 VERSAILLES

RCS VERSAILLES B 652 019 985

---

**PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**DU 16 DECEMBRE 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à 15 heures trente, les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée CABINET MAUGE, MICHEL ET ASSOCIES au capital de 60 000 € se sont réunis au 9 rue de l'Echelle 75001 PARIS, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine DESHAYES.

Sont appelés comme scrutateurs, les deux Actionnaires présents et acceptant :

- Monsieur Pierre Henri DOLET représentant la société 3CE,
- la société C.A.D, représentée par Monsieur Jérôme RENAULDON.

Le secrétaire désigné est Monsieur Jérôme RENAULDON.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, fait ressortir que 3 000 actions sont présentes ou représentées.

L'Assemblée se trouve ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Philippe LE CUNFF est absent et excusé.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Le rapport à la présente Assemblée,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements nécessaires aux Actionnaires pour le plein exercice de leur droit à l'information leur ont été adressés dans les formes et délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Point sur les mandats des commissaires aux comptes et non renouvellement,
- Questions diverses.

Le Président indique à l'Assemblée que cet ordre du jour a été arrêté par la Présidente.

Ensuite, il fait donner lecture du rapport de gestion.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, il met alors aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prend acte que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivaient bien à expiration lors de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 contrairement aux termes de la résolution de l'AGO annuelle du 30 juin 2019.

En conséquence et en rectification, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivés à échéance, en application des nouvelles règles du Code de Commerce, applicables en la matière depuis la mise en œuvre de la loi PACTE.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau après lecture.

Le Président de l'Assemblée

Catherine DESHAYES

Les scrutateurs

3CE  
Pierre Henri DOLET

Pour C.A.D.  
Jérôme RENAULDON